



UCANSS
A l'attention de Monsieur Raynal LE MAY
Directeur Général
6 Rue Elsa TRIOLET
93100 MONTEUIL

Montreuil le 29 mai 2020

Objet : demande report négociation « Classification »

Monsieur le Directeur,

La RPN « Classification » du 20 mai 2020 n'a pas réuni les conditions adaptées pour un tel sujet de négociations.


Les Caisses nationales et les organismes locaux, légitimement occupés par les plans de continuité puis de reprise d'activités, n'ont pas eu le temps nécessaire pour réexaminer le positionnement de certains emplois.


De plus, les organisations syndicales, au regard du contexte de crise sanitaire qui se poursuit, n'ont pas encore la possibilité d'être en lien direct et d'échanger avec l'ensemble des salariés sur le projet de classification et leurs propositions.


Ce thème de négociation ne peut se dérouler dans la précipitation sans avoir toutes les réponses aux questions posées.

Aussi, nous vous demandons de reporter les RPN sur la classification à compter du mois de septembre 2020 et dès à présent, nous vous invitons à engager un échange avec le ministère pour reporter l'enveloppe de 2020 en 2021.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.


Pour la FNPOS CGT
Denis LALYS
Secrétaire Général


Pour la FEC FO
Laurent WEBER
Section Fédérale FO


Pour la PSTE CFDT
Cyril PELTRIAUX
Secrétaire National